

# Identification de module

Version du 01.07.2016

**agent de maintenance / agente de maintenance avec brevet fédéral**

**Organe responsable**

**fmpro - l'association suisse du facility management et de la maintenance**

**Domaine de compétence pratique G : Contrôles des coûts et de la performance\***

\* Extrait de « Aperçu des compétences pratiques professionnelles / profil de qualification »

**Durée indicative:** nous recommandons aux prestataires une durée de formation de 16-20 heures pour l'assimilation des contenus d'apprentissage en termes de méthode et de didactique.

## **1. Le module „Contrôles des coûts et de la performance“ couvre les compétences pratiques professionnelles suivantes**

- Réaliser une analyse des coûts et profits
- Réaliser un contrôle des coûts et des performances
- Réaliser une surveillance des consommations et des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique
- Assistance et conseils à l'élaboration des budgets de maintenance
- Calculer ses propres performances

## **2. Les concrétisations/contenus suivants se dégagent des compétences opérationnelles:**

- Expliquer les termes Principe de Pareto et Analyse ABC par un exemple
- Effectuer une balance coût-bénéfice et en tirer les conclusions correspondantes
- Expliquer le terme «pay-back» et quand celui-ci doit être demandé ou non
- Dans le cadre du contrôle des travaux, comprendre comment déterminer l'état réel et effectuer une comparaison consigne/réel
- Nommer les énergies primaires et secondaires
- Proposer des mesures d'économie d'énergie dans son domaine d'activité
- Expliquer l'influence de la maintenance sur l'efficacité énergétique
- Évaluer l'état de l'installation et contribuer à l'estimation des besoins
- Classifier les différents facteurs de dépenses (temps, matériel, etc.) et les communiquer clairement

**Les objectifs de compétence et leur niveau K et les compétences cibles opérationnelles relatives à ces concrétisations/contenus sont consultables dans l'«Annexe à la directive» détaillée. Celle-ci est disponible auprès de l'association professionnelle fmpro.**

### **3. Examen de module / outils autorisés**

Type d'examen : examen de module écrit, questions théoriques et pratiques, différents types de questions

Durée de l'examen : 60 minutes

Outils autorisés: Résumé 1 page A4,  
un calculateur de réseau indépendant, aucun appareil de communication

### **4. Validité des certificats des modules**

La durée de validité des certificats des modules est 5 ans.